

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDEEES 1223 Rapprochement entre le Laboratoire Paris Région Innovation et l'agence Paris Développement.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la fusion de PDA et du PRIL par absorption du PRIL par PDA, d'autoriser en conséquence les élus représentant le Conseil de Paris au sein des organes statutaires des deux associations à approuver cette fusion et la modification des statuts de PDA qui en résultera ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La délibération 2013 DDEEES 263 / 2013 DF 122 relative à la création de la Société Publique Locale du Laboratoire Paris Région Innovation est abrogée.

Article 2 : Est approuvé le principe de la fusion de l'association Paris Développement soumise aux dispositions du décret 95-574 du 5 mai 1995 relatif aux comités d'expansion économique et de l'association Laboratoire Paris Région Innovation, par absorption du Laboratoire Paris Région Innovation par Paris Développement.

Article 3 : Les élus parisiens siégeant aux organes statutaires des deux associations sont autorisés à approuver cette fusion et les modifications des statuts de l'association Paris Développement qui en résultera.